



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 52100

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les moyens alloués à l'enseignement agricole privé. En effet, les fédérations d'enseignants de ces lycées agricoles sous contrat dénoncent notamment un manque de 222 postes d'enseignants auquel il faudrait ajouter un déficit de 120 postes de documentalistes, qui ne seraient pas aujourd'hui pris en compte dans le calcul des besoins pédagogiques. Par ailleurs, elles demandent à ce qu'un diagnostic partagé soit réalisé entre les moyens alloués aux différents services d'enseignements agricoles pour une plus grande transparence d'action. Enfin, elles sollicitent la poursuite du reclassement des enseignants, engagé avec le décret n° 2007-557, ainsi que le remplacement, avant le délai actuel de 90 jours, des enseignants en arrêt maladie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réponses qu'il entend apporter à ces interrogations.

Texte de la réponse

Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations exprimées sur les moyens en postes d'enseignant qui sont alloués à l'enseignement agricole privé. Les dotations des établissements du temps plein en postes d'enseignant ont été globalement préservées dans un contexte où le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche participe à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Pour 2009, la réduction en équivalent temps plein a été de 71 postes dans l'enseignement privé. Les postes de documentalistes sont intégrés dans les dotations notifiées aux établissements par les autorités académiques. Il appartient à chaque chef d'établissement, dans le cadre de l'autonomie des établissements privés sous contrat avec l'État, de répartir les moyens qui lui sont alloués entre les divers enseignements et la documentation. L'État a engagé un plan pluriannuel de reclassement des enseignants classés en catégorie 3, vers les catégories 2 et 4. La réalisation de ce plan, qui concerne mille personnes, soit près de la moitié des agents en fonction au moment de l'engagement de cette mesure exceptionnelle, a permis 400 reclassements en 2007 et 300 en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52100

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5714

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8213